

Tableau 22.0a. Erreurs-types relatives (%) de la superficie des terres forestières selon la catégorie de l'UICN¹ et la tenure au Canada.

UICN catégorie	Propriété						
	Fédéral	Provincial	Territorial	Municipal	Autochtone	Privé	Autres ²
NA	18,5	0,6	1,6	14,6	5,6	2,7	7,8
Ia	87,8	25,8	0,0	0,0	0,0	98,1	88,1
Ib	100,1	6,3	26,0	0,0	23,5	94,2	74,8
II	7,5	5,2	26,5	100,0	68,6	40,8	90,8
III	0,0	13,1	44,7	0,0	0,0	100,0	81,6
IV	0,0	25,0	36,1	0,0	100,0	80,7	64,1
V	0,0	62,0	82,2	0,0	0,0	0,0	61,5
VI	89,8	45,7	0,0	0,0	0,0	84,3	63,2
Autres	0,0	99,5	35,7	0,0	0,0	100,0	99,9

Source: Inventaire forestier national du Canada, **données révisées de 2006** (Version 3, Décembre 2013) (<http://nfi.nfis.org>)

Note: Les écozones de l'Arctique (Cordillère arctique, Haut-Arctique, Bas-Arctique), et les écozones de la Taïga des plaines et des Plaines hudsoniennes situées au Nunavut, ne sont pas répertoriées. La superficie totale s'élève à 262 189,89 mille ha.

¹ UICN: Union internationale pour la conservation de la nature (<http://www.iucn.org/fr/>). Le données obtenues à partir de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/base-donnees-aires-protgees-conservation.html>).

² Renseignements sur la propriété manquantes, inconnues ou autres.

Union internationale pour la conservation de la nature de la catégorie (UICN)

Catégorie de l'UICN	Description
NA	Non protégé
Ia	Réserve naturelle intégrale : aménagée principalement à des fins scientifiques
Ib	Aire de nature sauvage : zone aménagée principalement pour la protection de la nature
II	Parc national : zone aménagée principalement pour la protection des écosystèmes et pour les loisirs
III	Repère naturel : zone aménagée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles particulières
IV	Zone de gestion des habitats/espèces : zone aménagée principalement pour la conservation par des mesures de gestion
V	Paysage terrestre/marin protégé : zone aménagée principalement pour la conservation du paysage terrestre ou marin et pour les loisirs
VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées : zone aménagée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels
Autres	protégé -- Données manquantes ou inconnues